

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 9 juillet 2024

LE VICE-PRESIDENT CERTIFIE :

N° 2

Objet :

1 - Que la convocation a été adressée le 3 juillet 2024 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

ENVIRONNEMENT

**Rapport annuel du S.E.E.D.R
sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination
des déchets**

Année 2023

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Brun, Daval, Dozance, Mayère, Peyron, Reulier
Mmes Pras, Roux
M. Palluet (suppléant de Mme Vaginay)

Absents avec excuses : M. Boire (Président)
MM. Capitan, Nicolin

Code nomenclature : 8.8

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Daval

A l'ouverture de la séance, M. le Vice-Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Durantin M. Fréchet M. Troncy	M. Grosdenis M. Peyron M. Dozance

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202104-20240709-20240709-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 10/07/2024

Monsieur le Vice-Président présente le rapport suivant :

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être présenté à l'assemblée délibérante en application des dispositions de l'article L.2224-17-1 du C.G.C.T.

Il a pour objectif de faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets ménagers effectue ses missions.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 9 juillet 2024

Le Vice-Président,

Le secrétaire de séance,

